

<Readers ' Forum> Further Remarks Concerning the Noun 'Sujet' in French

journal or publication title	Inter Faculty
volume	7
page range	231-241
year	2016-09-10
URL	http://doi.org/10.15068/00147480

Quelques commentaires à propos du nom *sujet* en français Further Remarks Concerning the Noun *Sujet* in French

Irène TAMBA

Center for Linguistic Research, East-Asian Languages
École des Hautes Études en Sciences Sociales

Abstract

This short commentary seeks to give some further thoughts on the discussion concerning the noun sujet in the French language as taken up in Inter Faculty, vol. 7, Fragmentation and Divergence, by the articles of Berque, Wieviorka, and more especially from a linguistic point of view, that of Lebaud.

Keywords: *sujet*; subject; subjectivity; lexical unit

À première vue il semble paradoxal de rattacher le double thème de la fragmentation et de la divergence au mouvement de globalisation qui marque notre époque. Mais, le passage à l'échelle planétaire s'accompagne de changements qui tantôt tendent à une uniformisation généralisée, comme dans le domaine économique, tantôt s'émiettent en de multiples problèmes locaux. Ce sont ces deux effets antinomiques de la globalisation qu'illustre, dans le présent numéro, la question du *sujet*. Comme le remarque justement Saburo Aoki dans l'introduction générale, le *sujet* et la *subjectivité* constituent une thématique transversale qui intéresse des spécialistes venus de disciplines hétérogènes. Aoki montre ainsi que la thématique du sujet est au cœur des trois articles suivants :

- 1) Augustin Berque : 'Nature, Culture: Trajecting Beyond Modern Dualism', où l'auteur, japonologue et géographe, redéfinit les relations entre l'homme et son environnement. Berque défend une nouvelle conception mésologique de l'humain en interaction avec la biosphère, en substituant le concept de *sujet trajectif* aux ontologies du *sujet* qu'a développées la tradition philosophique de l'Occident ou à celles, antithétiques, du prédicat et du lieu élaborées par les philosophes japonais Nishida et Watsuji ;

- 2) Michel Wieviorka : ‘Sortir de la violence : un chantier pour les sciences humaines et sociales’. Ici le *sujet* est utilisé comme catégorie sociologique pour rendre compte des différents processus de *subjectivation-déssubjectivation* susceptibles d’aider les acteurs ayant exercé ou subi des violences à se reconstruire en tant qu’individu, communauté, nation ou être humain ;
- 3) Daniel Lebaud : ‘Réflexions sur l’unité lexicale *sujet* en français contemporain’. L’auteur esquisse une analyse sémantique de *sujet* dans le lexique français qui, selon lui, est incompatible avec la catégorie sociologique de *sujet* qu’utilise Wieviorka pour éclairer différents aspects de la violence dans le monde actuel.

Mais, existe-t-il un autre lien que le terme polysémique de *sujet* entre ces trois études qui, à première vue, ne renvoient pas à une quelconque notion commune de *sujet* ? Lebaud (2016 : 80) en indique un. Pour lui, ces approches, si différentes soient-elles, devraient pouvoir s’articuler aux propriétés linguistiques de l’UL (unité lexicale) *sujet*, comme mot de la langue française. Ce qu’exprime l’énoncé programmatique qui ouvre son article :

[...] on peut espérer trouver une certaine congruence entre les formulations de la notion et le fonctionnement de l’UL. Il serait dommageable pour l’intercompréhension au sein de notre espace linguistique qu’un emploi spécifique soit par trop délié des emplois ordinaires.

(Lebaud 2016 : 80)

Autrement dit, il existerait un système lexical capable de réguler l’usage des mots et de juger de la concordance ou discordance des emplois attestés dans le discours. En conséquence Lebaud se fixe deux objectifs. Le premier est de dégager les propriétés lexicales du mot *sujet*, en se donnant pour “observable une série d’emplois communs et variés de l’UL *sujet* en français”. Le second est de réviser la congruence qui, selon ce même auteur, doit articuler catégorie sociologique de *sujet* qu’utilise Wieviorka avec sa définition de l’UL *sujet*.

Reste à savoir si le type d'analyse linguistique esquissée par Lebaud met au jour un fonctionnement général de l'UL *sujet* susceptible de fournir un outil d'analyse sociologique. C'est dans cette perspective que je voudrais réexaminer le fonctionnement de *sujet* dans la langue française tel qu'il est exposé dans l'article de Lebaud.

Remarquons au préalable que ce dernier attribue d'emblée à *sujet* le statut de mot, dénomination de la langue commune qu'il emploie comme synonyme du terme, plus technique, d'unité lexicale. Ce faisant, il annule la différence introduite par Saussure entre la langue conçue comme une nomenclature, où le mot unit une chose et un nom et la langue comme système de valeurs essentiellement différentielles qui repose sur des unités linguistiques à double face ou signes unissant un concept et une image acoustique, un signifiant et un signifié. Bref, un système linguistique est une série de différences de sons combinées à une série de différences d'idées (Saussure 1969 : 166). Et Saussure fonde ces valeurs différentielles sur deux ordres de rapports ou de coordination qui, selon lui, commandent le fonctionnement de tout système linguistique : les rapports syntagmatiques fondés sur le caractère linéaire de la langue dont dépend l'enchaînement de plusieurs unités consécutives ; et les rapports associatifs, en dehors du discours, associant mémoriellement les mots offrant quelque chose en commun (*ibid* : 170-171). Apparemment, Lebaud adopte ce double point de vue pour *sujet* au niveau linguistique, en examinant d'abord ses rapports associatifs dans le cadre du micro-système qu'il appelle famille lexicale, puis ses rapports syntagmatiques dans le cadre du macro-système de la langue française.

1. L'unité *sujet* dans le cadre de sa famille lexicale

Lebaud inscrit *sujet* dans une famille lexicale qu'il présente de manière extensive sous la forme d'une liste : *sujet*, *subjectivité*, *subjectiver*, *subjectivation*, *subjectiviser*, *subjectivisation*, *assujettir*, *assujettissement*, *sujétion*. Sur quoi se fonde cette parenté ? Notre auteur ne le dit pas, mais il reconnaît que "chaque membre de cette famille mériterait une étude attentive pour lui-même et dans sa relation avec chacun des autres ; ce qui dépasse de loin les objectifs de cet article" (Lebaud 2016 : 82).

À y regarder de plus près, cette liste comprend outre le nom simple *sujet*, cinq substantifs et trois verbes dérivés. Les cinq premiers sont formés par suffixation sur le radical *subject-* ; les trois derniers par préfixation et suffixation de *sujet*. Ce premier ensemble de dérivés construits sur la base lexicale non autonome *subject-* sont également apparentés par un trait sémantique commun : celui de “caractéristique personnelle, propre à individu humain”. Par contre, les trois derniers termes, sont morphologiquement dérivés de *sujet* et sont apparentés par leur sens commun de ‘soumission’. D’où une première question : a-t-on affaire à une ou à deux familles lexicales ? Tout dépend des critères retenus pour définir une famille lexicale. Supposons qu’elle corresponde à ce que Saussure appelle une famille associative. Elle sera alors définie en synchronie comme des termes qui ne se présentent ni en nombre défini, ni dans un ordre déterminé, qui ont un élément commun leur radical en tant que signifiant uni à un signifié (Saussure 1969 : 174). Or, il est difficile d’appliquer cette définition aux termes que Lebaud donne comme membres de la famille lexicale de *sujet*. On remarque, en effet, que les dérivés de *sujet* ont en commun un trait ‘soumission, dépendance’ alors que ceux construits sur *subject-* ont en commun un trait ‘personne humaine’. Par ailleurs, les termes construits sur *sujet* se réduisent à une liste exhaustive, ce radical ayant perdu toute productivité dérivationnelle. En revanche, on a bien affaire à une liste ouverte et non ordonnée de dérivés formés sur le radical *subject-*, comme l’atteste l’énumération incomplète qu’en donne Lebaud. D’un point de vue morphosémantique, il faudrait y ajouter *subjectif* ou *subjectivement*, ainsi que des dérivés tels que *subjectivisme/iste*, *intersubjectif/tivité*. Et c’est encore le radical *subject-* qui sert à construire des néologismes de traduction comme *subjectivité*, *subjectal*, dans le domaine philosophique. Mais d’un point de vue diachronique, *sujet* a partie liée avec ces deux radicaux. Au niveau de sa double étymologie tout d’abord, qui fait remonter *sujet* à deux mots latins construits sur un même radical : l’adjectif *subjectus* et le nom neutre, *subjectum*. Au niveau de l’histoire de ses variations sémantiques ensuite¹. De nombreux travaux philosophiques, historiques, généalogiques, philologiques ou linguistiques retracent l’imbroglio des chevauchements répétés entre ‘soumission’ et ‘subjectivité’ qui ont contribué aux modifications du concept de *sujet* dans la pensée occidentale².

On remarquera que le traitement lexicographique, pour sa part, est un mixte pragmatique, visant à enregistrer ces points de vue hétérogènes. Prenons l’exemple du *Petit Robert* dictionnaire monolingue censé représenter une vulgate

consensuelle. Il se compose d'une nomenclature, répertoire alphabétique de formes ou entrées, sous lesquelles sont rassemblées des informations à la fois grammaticales, étymologiques, sémantiques et historiques.

Dans le cas de *sujet*, le *Petit Robert* distingue deux entrées mais avec renvoi de l'une à l'autre. La première SUJET, ETTE est un adjectif ayant pour étymon latin *subjectus* 'soumis', qui s'emploie dans la construction *sujet* à avec le sens d'exposé à ; à cet adjectif est rattaché un nom masculin qui a le sens de : "personne soumise à une autorité souveraine" (relié à 'sujétion'), qui continuerait le latin classique *subjectio* 'action de mettre sous' puis à basse époque 'soumission', formé sur le supin *subjectum* de *subjicere* (TLF).

La seconde entrée SUJET est un nom masculin, dont l'étymon latin est *subjectum*, neutre de *subjectus* avec renvoi à l'entrée précédente, sans préciser ce qui justifie historiquement leur séparation : à savoir que *subjectum* est un néologisme forgé pour traduire le grec *upokeimenon* qu'Aristote emploie dans un sens métaphysique de substance fondement de l'être ou logique, de support d'un jugement prédicatif. Mais, cette différence de sens est entérinée implicitement par le double rattachement du nom français *sujet* à l'entrée 1 ou 2. Par ce biais, le sens de "personne soumise à une autorité souveraine" est dissocié de toutes les autres acceptions regroupées sous la seconde entrée *sujet*, qu'elles continuent ou non le *upokeimenon* grec. Comment expliquer que le sens de *subjectivité personnelle*, dominant dans la conception moderne du *sujet* soit donné en dernier dans la quatrième rubrique sémantique de l'article ? Il s'agit apparemment d'un classement historique des valeurs de *sujet*. *Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française* dirigé par Alain Rey également corédacteur du *Petit Robert* enregistre en effet un emploi néologique de *sujet* en français comme traduction du *Subjekt* de Kant, tiré du même étymon latin *subjectum* mais "désignant l'être pensant considéré comme le siège de la connaissance par opposition à *objet* (*Objekt*)". Bref, le lexicographe adopte une solution polysémique, qui attribue à un même mot-forme une pluralité de sens. Loin de remonter à une source univoque que livrerait l'étymon latin *subjectum*, il s'agit de deux néologismes de traduction philosophique : le premier qui fait du latin *subjectum* l'équivalent du grec *hupokeimenon* chez Aristote ; le second qui traduit par *sujet* le néologisme allemand *Subjekt*, forgé par Kant au XVIII^e siècle.

L'outil conceptuel de famille lexicale auquel recourt ici Lebaud ne permet donc pas de démêler les chevauchements et le conflit entre les notions contradictoires de *sujet* en tant que personne soumise à l'autorité d'un souverain, et *sujet* en tant que soi conscient et autonome, capable de connaître ses propres pensées et affects, et libre de ses actes. La coexistence de deux radicaux *sujet/subject-* est clairement corrélée à une distinction entre *sujétion* et *subjectivité*. Il conviendrait donc, à présent, de mettre au jour les rapports syntagmatiques qui, selon Saussure (1969), constituent le second ordre de définition des valeurs de l'UL *sujet*. Voyons quel éclairage complémentaire peut apporter "l'étude aussi générale que possible du comportement de *sujet*" prôné par Lebaud (2016 : 82).

2. L'unité *sujet* dans le cadre du lexique français

En procédant à une étude aussi générale que possible du comportement de *sujet* – donc détachée des seuls emplois humains –, Lebaud déclare avoir pour objectif à terme de dégager un fonctionnement généralisable qui rende compte de l'ensemble des usages de *sujet* et pas de ses seuls emplois 'humains'. Et il avance l'hypothèse que toutes les propriétés linguistiques de *sujet* tiennent au fait que c'est un terme nécessairement relationnel qui qualifie une entité (E), de 'sujet DE X' ou de 'sujet À X'. Hypothèse qui le conduit au postulat que tout emploi absolu du nom est une mise entre parenthèses intentionnelle, permise par le contexte ou la situation ou un oubli de X qui fonde la possibilité même pour une entité d'être qualifiée de sujet (Lebaud 2016 : 82). Est-il possible avec une telle définition *a priori* de décrire les constructions régulières qui révèlent le comportement linguistique de l'UL *sujet* ? On peut émettre au moins quatre réserves de fond.

Tout d'abord, elle relègue au second plan la différence de catégorie grammaticale de *sujet* qui est un nom dans 'sujet DE' mais un *adjectif* dans 'sujet À'. Lebaud estime qu'il suffira de la prendre en compte plus tard "dans une étude exhaustive" (Lebaud 2016 : 82). Mais ce paramètre grammatical ne joue-t-il pas un rôle primordial dans la double combinatoire syntaxique et sémantique qui sert à définir le fonctionnement de *sujet* ?

En second lieu, cette définition générale prétend couvrir tous les emplois de *sujet* sans privilégier ce que Lebaud appelle les emplois humains. Mais n'est-ce pas négliger une propriété sémantique intrinsèque du sujet humain, qui est le seul à

présenter une subjectivité ? À preuve, quand le nom *sujet* comporte le trait humain, il est possible de parler ‘d’un sujet qui est sujet à la violence’. Même si la succession de deux termes ‘sujet’ peut paraître maladroite, l’énoncé est bien formé. Et, il implique que le nom *sujet* ne soit pas relationnel, mais réfère à un être humain qui correspond ici à l’entité que qualifie l’adjectif *sujet à la colère*.

En troisième lieu, pour Lebaud, l’hypothèse du caractère :

[...] nécessairement relationnel du terme *sujet* [a pour conséquence] que tout emploi absolu du nom est une mise entre parenthèses intentionnelle, permise par le contexte ou la situation ou un oubli de X qui fonde la possibilité même pour une entité d’être qualifiée de sujet.

(Lebaud 2016 : 82)

Ce qui, ajoute-t-il,

[...] apparaît nettement dans les formulations de Wieviorka à propos des cinq figures subjectives qu’il propose : le sujet est toujours rapporté à un terme dont il est solidaire ou avec lequel il entre en interaction.

(Lebaud 2016 : 82)

Mais ne peut-on pas analyser autrement les expressions de *sujet flottant*, d’*hyper-sujet*, de *non-sujet*, d’*anti-sujet* et de *sujet en survie* ? Lebaud les interprète comme “cinq figures subjectives”, en posant que *sujet* est un terme relationnel rapporté à un X “dont il est solidaire”. Sans doute *sujet* est-il à chaque fois accompagné d’un autre terme. Mais il s’agit, sur le plan combinatoire d’un déterminant qui dépend du nom déterminé *sujet* et non l’inverse. Et sur le plan sémantique, c’est lui qui se rapporte à *sujet* dont il est solidaire, comme l’est une sous-classe par rapport à une classe générale. Ainsi a-t-on affaire à des noms composés de *sujet*, indicatif catégoriel, et d’un spécificateur, qui désignent cinq sortes ou espèces de *sujets*.

C’est donc la position théorique de Lebaud qui commande une conception du lexique français telle que toute unité lexicale a un fonctionnement généralisable dont peut rendre compte une définition générale comme celle qu’il propose à titre d’hypothèse pour l’UL *sujet*. Il ne cherche pas à vérifier empiriquement cette

définition *a priori*, mais se borne à en examiner la compatibilité (selon le principe de congruence qu'il a posé) avec un échantillon d'emplois de *sujet*. Il se donne ainsi un critère normatif que corroborent tous les usages donnés pour représentatifs, parce que conformes au fonctionnement général postulé et il rejette ceux qui ne s'y conforment pas. Ainsi en vient-il à la conclusion que le fonctionnement linguistique de l'UL *sujet* résiste au traitement notionnel que propose Wieviorka (Lebaud 2016 : 95). Mais, on peut se demander si la résistance à ces emplois que Lebaud impute à la langue ne tient pas plutôt au cadre théorique qu'il adopte pour son étude linguistique de *sujet*. Auquel cas, "la langue [qui] semble insister pour nous dire qu'un sujet est toujours pris dans une relation à X, qui lui donne en retour sa qualité de sujet" (Lebaud 2016 : 96) dépendrait au final de son hypothèse de départ.

3. Proposition alternative

Le fonctionnement généralisable de *sujet* relègue au second plan deux propriétés qui jouent un rôle primordial au niveau de son comportement observable. La première est le double statut grammatical de nom ou d'adjectif qui détermine des constructions syntaxiques différentes. La seconde est la lexicalisation du trait 'humain' qui apparaît comme une composante sémantique inhérente au nom *sujet*, dans ses emplois comme terme de spécialité cantonné aux sciences humaines. Aussi *sujet* n'est-il interchangeable ni avec 'personne' ni avec 'individu' dans le langage ordinaire. Par exemple, on s'adresse à des 'personnes' intéressées et non à des *'sujets' intéressés. Ou l'on recommandera à des enfants de ne pas parler à des 'personnes' ou des 'individus' inconnus, mais pas à des *'sujets' inconnus. Et, réciproquement, le terme de *sujet* peut avoir des usages techniques dissociés de ceux du mot *sujet* dans le lexique commun. Donc, non seulement il n'est pas nécessaire que *sujet* soit compatible avec un seul fonctionnement généralisable, mais même il est plus facile de décrire séparément ses emplois courants et ses emplois spécialisés, en distinguant d'une part l'adjectif *sujet* du nom *sujet* et d'autre part le terme *sujet* qui incorpore le trait 'humain' du nom *sujet* s'appliquant à des référents inanimés.

On évitera notamment l'obligation d'établir une relation entre une "entité [dont] le statut empirique est très variable", la qualification de 'sujet de X' (Lebaud 2016 : 82) et l'impossibilité qu'elle entraîne de tout emploi absolu de

sujet. Il suffit d'incorporer le trait humain au sémantisme de sujet pour que ce terme puisse s'employer absolument. Et, l'on peut alors décrire son fonctionnement sémantique en recourant au concept de personnification métonymique dont se sert Balibar pour expliquer l'emploi de conscience chez Locke. Le principal ressort de ce type d'interprétation, précise Balibar :

[...] réside dans la possibilité d'employer le mot 'conscience' non pas pour désigner une faculté de l'âme, ou le témoignage intérieur d'un double du sujet, mais comme l'autre nom d'un individu singulier. Cette personnification métonymique permet de *qualifier* les consciences au regard de leurs actions et de leurs expériences : 'une noble conscience', une conscience éclairée, une conscience ferme, une conscience malheureuse.

(Locke [1694] 1998 : 30)

Le *sujet* peut ainsi personnifier par métonymie un "être vivant considéré dans son individualité et du point de vue de ses qualités, de ses besoins, de ses actions ou de son évolution", pour reprendre la définition du TLF, qui coiffe les emplois de sujet dans différents domaines : linguistique (sujet parlant) ; biologique ; philosophique (ontologique et logique) ; psychologique (sujet de la connaissance) ; sociologique (sujet acteur, sujet de droit, citoyen) ; etc.

La typologie des *sujets* que propose Wieviorka entre aisément dans cette configuration sémantique, en éclairant le rôle des acteurs humains à deux moments cruciaux de la violence : son déclenchement d'une part et sa cessation d'autre part. Cette approche sociologique ne s'intéresse pas aux seuls protagonistes de conduites violentes, qui opposent un agent à un patient. Mais elle rend compte des différents processus de subjectivation ou de désobjectivation³ (Wieviorka 2004 : 283-310) qui interviennent au moment du passage à l'acte d'un côté et dans la phase de sortie de la violence de l'autre, en révélant la dissymétrie de ces processus. Si les sujets auteurs de violence sont seuls concernés par le déclenchement de la violence, la sortie de la violence implique, de manière paradoxale, en tant que sujets à la fois les victimes et les agresseurs.

L'instrument conceptuel de *sujet* mis en place par Wieviorka pour l'étude de la violence est donc justifié par sa valeur descriptive dans ce domaine socio-anthropologique. Force est de constater, pour conclure, que l'analyse lexicale de *sujet* présentée par Lebaud ne fournit pas aux sociologues un aussi bon outil descriptif.

¹ Cf. L'aperçu synthétique qu'en donne l'article 'Sujet' (Cassin 2004) cosigné par E. Balibar, B. Cassin, A. de Libera. On le complètera par les articles associés 'Agency', 'Conscience', 'Objet', 'Prédicat', etc. (Cassin 2004). La littérature est foisonnante. Citons seulement quelques ouvrages français qui ont marqué des jalons importants. A. de Libera (2007, 2008, 2014) a entrepris de reconstituer l'histoire archéologique de *sujet* à travers la philosophie antique, gréco-latine, arabe, médiévale chrétienne. On se reportera aussi à 'L'herméneutique de soi' que développe Michel Foucault dans ses cours du Collège de France (2001, 2008, 2014) ou dans les trois tomes de son *Histoire de la sexualité* (1976, 1984a, 1984b). Vincent Descombes (2004, 2014) écrit un nouvel épisode de l'histoire linguistique du *sujet* et de *l'agent* à la croisée des courants philosophiques modernes anglo-américains et de la théorie de l'actance de Tesnières. E. Balibar (2011) explore un autre aspect socio-politique du *sujet* avec la figure du *citoyen*.

² Balibar souligne l'existence de "tensions linguistiques propres à la construction et à l'usage de la notion de sujet". Et il précise : "Elles ont pour caractéristique essentielle, sur le fond de notions grecques et latines, d'avoir conduit tendanciellement à deux paradigmes séparés d'interprétation du sujet, l'un propre aux langues néo-latines (en particulier le français), l'autre propre à l'allemand." Il parle même d'une sorte de "jeu de mots historial" entre les significations du *subjectum* et du *subjectus* qui aurait favorisé une "connotation à la fois logico-ontologique et juridico-politique du sujet, exploitée dans une investigation systématique des modalités de l'assujettissement du sujet. [...] Bien entendu ces deux paradigmes ne sont pas développés indépendamment l'un de l'autre" (Balibar 2011 : 69-70).

³ Ces processus de *subjectivation/désubjectivation* se caractérisent par leur dynamisme. Ils se rapprochent par là des *actes de subjectivation* qui prennent le relais d'une *subjectivité* statique et contribuent chez Foucault à la modification de soi par soi.

Bibliographie

- BALIBAR Étienne (2011). *Citoyen sujet et autres essais d'anthropologie philosophique*. Paris : PUF.
- CASSIN Barbara (ed.) (2004). *Vocabulaire européen des philosophies : dictionnaire des intraduisibles*. Paris : Seuil/Le Robert.
- DE LIBERA Alain (2007). *Archéologie du sujet I. Naissance du sujet*. Paris : Vrin.
- DE LIBERA Alain (2008). *Archéologie du sujet II. La quête de l'identité*. Paris : Vrin.
- DE LIBERA Alain (2014). *Archéologie du sujet III.1. L'acte de penser. La double révolution*. Paris : Vrin.
- DESCOMBES Vincent (2004). *Le complément de sujet*. Paris : Gallimard.
- DESCOMBES Vincent (2014). *Le parler de soi*. Paris : Gallimard.
- FOUCAULT Michel (1976). *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*. Paris : Gallimard.

- FOUCAULT Michel (1984a). *Histoire de la sexualité II. L'usage des plaisirs*. Paris : Gallimard.
- FOUCAULT Michel (1984b). *Histoire de la sexualité III. Le souci de soi*. Paris : Gallimard.
- FOUCAULT Michel (2001). *L'herméneutique du sujet (1981-1982)*. Paris : Gallimard.
- FOUCAULT Michel (2008). *Le gouvernement de soi et des autres (1982-1983)*. Paris : Gallimard.
- FOUCAULT Michel (2014). *Subjectivité et Vérité (1980-1981)*. Paris : Gallimard.
- LOCKE John ([1694] 1998). *Identité et différence : L'invention de la conscience*. Présenté, traduit et commenté par Étienne Balibar. Paris : Seuil.
- SAUSSURE Ferdinand (de) (1969). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- WIEVIORKA Michel (2004) *La violence*. Paris : Balland.

Internet Source

TLF: *Trésor de la langue française*

<atilf.atilf.fr/tlf.htm> [Accessed: 2016.12.25].